

Compte rendu de l'audience avec la DRFiP 35 du 18 janvier 2023

Une audience s'est tenue le 18 janvier 2023 à la demande de la CGT afin d'évoquer un certain nombre de points urgents. La Direction était représentée par Mr Philouze, Mr Colin et Mr Muret.

SGC de Guichen: la chaudière a été changée, des stores ont été posés mais ne sont pas adaptés, des occultants ont été proposés, avec une installation de mobiliers neufs uniformisés et un endroit adapté pour les poubelles.

La charge de travail est très importante au vu des emplois. Par exemple, il reste des prises en charge pour l'année 2022 : 200 bordereaux de titres, 1000 titres, 200 bordereaux de mandats. La drfip répond qu'elle ne fait pas de distribution de « petits pains » en ce qui concerne les emplois !

Cette référence biblique nous interpelle : la demande de ressources d'emplois ne relève pas du miracle ni de volonté divine mais de la Direction.

SGC de Dol: la mise en place d'occultants est en cours.

Montfort: les problèmes de température sont identiques à ceux rencontrés au Turgot avec des différences au cours de la journée. Il est prévu 20° avec un chauffage réversible Les endroits pour le positionnement des poubelles sont à aménager ainsi que l'installation du parking vélo.

Fuite au SGC de Montfort: le gestionnaire de site a vu le propriétaire et ce problème est en cours de prise en charge.

St-Malo: concernant l'accueil public, une demande pour sécuriser le bureau d'accueil avait été formulée (devis jamais abouti concernant la demande de la mise en place de pédale d'alerte, de caméra), la drfip va se déplacer sur le site pour appréhender les espaces (hall, bureau d'accueil, arrivée de la trésorerie hospitalière).

Concernant les fiches de postes différentes entre le SIE de St-Malo et Rennes avec la notion de «*courage managérial*» pour St-Malo, la Direction précise qu'il faut rassurer les collègues. La CGT demande au directeur de se rapprocher des collègues par rapport à cette notion (définition du concept).

TCA: La délégation CGT a dénoncé la situation vécue par des agents qui se sont vus mis sur écoute téléphonique lors de leurs vacances, avec des interventions extérieures durant leurs appels. Ce type de procédé est tout simplement inacceptable, les agents sont mis en porte-à-faux vis-à-vis des usagers La Direction précise que le cas s'est produit une fois, mais que ces pratiques ne sont pas employées. Nous resterons vigilants.

SIP Redon: suite au départ du chef de service du SIP de Redon vers St-Malo (SIE), la Direction précise qu'il va y avoir un appel à candidature.

Secteur SGAMI (division dépenses): la CGT demande l'avancée des décisions suite aux problèmes liés à l'emploi et aux charges de travail afférentes. L'organisation du travail est à revoir. La drfip informe qu'un contrôleur stagiaire arrivera au 01/04/2023. Une solution transitoire est en cours.

DAEE (division de l'expertise de l'action économique et financière): la Direction reconnaît que la situation du service « *n'est pas brillante* ». Deux agents sont toujours en arrêt. Une demande est faite pour obtenir un contractuel de catégorie A pour 3 ans. Un agent est affecté dès à présent pour deux mois.

CGR (Centre Gestion Retraites): suite aux doléances des collègues, la drfip va faire remonter auprès du pôle métiers. En effet, il y a une absence totale de pilotage de la part du SRE (service des retraites de l'État), toujours en attente des notes comptables concernant les spécificités des territoires ultra marins (passage d'écritures manuelles dans chorus ; quid sur Rennes ?). Il n'y a pas de formation ni d'informations concernant les spécificités comptables des territoires ultra marins. Les collègues se retrouvent démunis (par exemple, paiement des pensions en prenant en compte ou non les SATD ?), le service juridique du SRE a été sollicité et n'a toujours pas apporté de réponses malgré de nombreuses relances. Le SRE n'a manifestement pas anticipé que le territoire de Nouvelle Calédonie avait une loi fiscale bien spécifique (pas de mode d'emploi concernant les procédures, en attente de notes).

Concernant les situations dramatiques, la cellule psychologique est alertée. Pour pallier, il existe une mise en place de la plateforme d'écoute. La médecine de prévention peut être sollicitée et il est possible de recourir aux psychologues.

Devenir des SIP: la Direction précise qu'il n'y a pas de lettre de cadrage de la DG sur le sujet.

Divers:

-Un certain nombre d'extincteurs ne sont pas conformes sur plusieurs sites dont le Turgot (en attente de remplacement mais quand?).

-Concernant la «prime carburant» de 100€, l'opération a débuté le 16/01 (à ce jour, selon la Direction, peu d'appels et d'accueils physiques à ce sujet). Elle précise que cette attribution démontre la *confiance* du gouvernement en la DGFIP et que ce n'est pas actuellement la campagne IR (sous entendu: les agents des SIP ne sont pas débordés...).

La CGT précise que les vacations téléphoniques mises en place ont un impact sur la charge de travail étant donné qu'il s'agit d'une tâche supplémentaire.

-Fougères: très peu de collègues sont expérimentés.

-Un certain nombre d'applications dysfonctionnent, cela «rame». Selon la Direction, la centrale s'occupe du dossier.

-Télétravail: dans le cadre de situations médicales particulières, autorisation de faire plus de 3 jours de télétravail sur préconisation du médecin de prévention.

-Dans le cadre de l'indemnitaire concernant les formations du nouveau PNAA (restructuration), la Direction n'a pas donné de réponse pour le versement au collègue contractuel.

-Déontologie: la CGT signale que dans un organigramme, les fonctions syndicales sont ajoutées (ce n'est pas réglementaire). La Direction demande quel service est concerné.

-Grèves: les chefs de services n'ont pas à demander la veille si les agents sont grévistes ou non. Les agents doivent prévenir le jour même. Idem pour les agents en télétravail.

-C'est lors d'un futur CSAL que sera abordé la création de la brigade anti-fraude.

-La délégation CGT interroge la Direction sur les formations (CSAL et formations spécialisées), cette dernière n'apporte pas de réponses à ce jour et ajoute qu'il n'y a pas de budget, ni de circulaire... La délégation CGT précise qu'elle peut demander une Formation Spécialisée mais s'il y a un gros problème, comment cela se passe-t-il ? La direction répond que dans ce cas, les Organisations Syndicales peuvent demander une audience.

Cette situation pose problème: les audiences informelles n'ont pas de caractère juridique contraignant (pas de PV de séance, pas de possibilités de recourir à des procédures précises...), nous avons donc affaire à une situation juridiquement instable lors de laquelle les représentants du personnel ne

peuvent pas faire valoir pleinement les droits
et garanties des agents.

La délégation CGT, le 25 janvier 2023